

## SARGOS FRÈRES puis (1924) SOCIÉTÉ FORESTIÈRE ET AGRICOLE DU KOUILOU (SFAK)

Établis en 1893.

Pierre dit *Léon* SARGOS  
(1855-1944)

Né à Lit-et-Mixe (Landes), le 22 octobre 1855.

Fils de Jean-Pierre Alphonse Sargos, 24 ans, et Vincente Euphrasie Berque.

Marié en 1885 à Marie-Thérèse Callen.

Commerce et industrie des bois de pins et industrie des produits résineux dans les Landes à partir de 1887 sous les raisons Sargos frères à Lit-et-Mixe, puis à Mimizan, Crouzet & Sargos à Lit-et-Mixe, Léon Sargos à Pissos.

Adjoint au maire de Lit-et-Mixe (1883-1919).

Culture et exploitation forestière au Moyen-Congo depuis 1892 (Sargos frères & d'Estephen, Sargos frères)

A réuni à l'Exposition nationale coloniale de Marseille (1922) avec une documentation scientifique de premier ordre, un ensemble de produits (bois, café, cacao, textiles, oléagineux, gommes et autres sous-produits forestiers) constituent une éclatante consécration de ses longs efforts.

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1925 (min. Colonies) : président de la Société forestière et agricole du Kouilou (Moyen-Congo).

Région du Kouilou  
(*L'Année coloniale*, 1899, p. 213)

Plantation de la maison Ancel-Seitz à Touba et à Xakamoëka : 130 hectares en exploitation ; café et cacao. — Plantation de la N. A. H. V., à Kakamoëka et à Touba, 150 hectares en exploitation, café et cacao. — Plantation de la Société du Kouilou-Niari, à Kakamoëka et à Mangi : 50 hectares en exploitation, cacao, café et caoutchouc. — Plantation de la maison Sargos frères, à Mayamatali, 70 hectares en exploitation, café, cacao.

---

UNE PLANTATION DANS LE KUILOU (CONGO FRANÇAIS)  
par F. SARGOS.

(*Revue des cultures coloniales*, 20 mai 1899, p. 291-293)

La concession, que le gouvernement et la colonie viennent de nous donner en pleine propriété, est située à 40 kilomètres environ de la côte, au nord du Loango, et est

divisée en deux parties égales et sur une longueur de 18 kilomètres par la rivière Niari ou Kuilou. Partout, c'est la forêt vierge avec sa « brousse » inextricable et sa végétation luxuriante. La partie « est » seule, est montagneuse et forestière : c'est le Mayombé avec ses arbres gigantesques et ses lianes entrelacées et touffues ; là, le soleil ne pénètre pas et le sol est toujours humide.

Notre installation dans le Mayombé, sur les rives du Kuilou, au point que les indigènes nomment Magna Matali, ce qui veut dire, en langue fiote, pierre-pierre, date de 1893. Notre intention était de faire quelques plantations et aussi l'exploitation des bois. Malheureusement, le recrutement des travailleurs était très dur et nous ne pûmes planter, en 1893, que 1.500 caféiers. Ce fut l'année la plus pénible. Le terrain, pris sur la montagne où existait le caféier sauvage, fut préparé pendant la saison sèche ; de mai à octobre, la « brousse » fut entièrement enlevée et brûlée avec les arbres abattus. Mais que de temps et d'argent gaspillés ! Les noirs, avec leurs outils primitifs, abattaient un ou deux arbres par jour et chaque ouvrier faisait huit à dix trous ! ! De jeunes plants de caféier furent choisis dans la forêt vierge et transplantés à Magna Matali dans les premiers mois de la saison des pluies, de novembre 1893 à janvier 1894.

L'année 1894 nous fut un peu plus favorable, en ce sens que nous pûmes, avec les mêmes procédés et le même outillage, mais avec un personnel plus nombreux, planter environ 10.000 caféiers. En outre, nous achetâmes quelques cabosses de cacao à la « Maison Hollandaise » ; les graines furent semées sur le versant et dans le bas de la montagne « débroussée » et nous possédons aujourd'hui 300 cacaoyers de quatre ans.

En 1895, les noirs, outillés par nos soins, commencèrent à se servir de la hache et du passe-partout pour l'abattage des arbres et de la bêche pour creuser les fosses. Mais les difficultés de recrutement des travailleurs d'un côté, l'obligation de faucher l'herbe dans les plantations déjà faites de l'autre, ne nous permirent de planter et semer que 12.000 caféiers et 2.500 cacaoyers. C'est, depuis cette époque, la moyenne de notre travail annuel. Tel est l'historique de notre plantation qui comprend, aujourd'hui, 50.000 caféiers et 10.000 cacaoyers, tous de belle venue et promettant sous peu une récolte abondante.

Cet exposé me paraissait indispensable pour bien faire comprendre à ceux des lecteurs de la *Revue* qui voudraient venir colons au Congo que, pour réussir, il ne suffit pas de disposer de gros capitaux. Les millions, dont la puissance n'est souvent que trop démontrée en Europe, ne sauraient encore triompher de l'apathie et de la nonchalance de ces noirs qui ne viennent s'engager chez le planteur que pour gagner tout juste de quoi acheter une femme, dont le prix n'est malheureusement pas assez élevé ! La grosse difficulté consiste dans le recrutement des travailleurs, et, tant que le gouvernement de la colonie ne prendra pas d'autres mesures, les colons seront voués, je ne dis pas à l'impuissance totale, mais à des retards très préjudiciables et très coûteux.

Ici, j'ouvre une parenthèse pour vous faire part d'un plan que j'ai soumis, de vive voix et aussi par écrit, à M. le commissaire général de Lamothe et je ne saurais mieux faire que citer le passage de ma lettre, qui est du 11 octobre dernier. « La perception de l'impôt dans la région Loango offre de grandes difficultés, et l'administration doit, à mon avis, accepter tous les concours pour assurer le recouvrement de cet impôt. Je vous signale d'abord l'impôt sur les pêcheurs comme très facile à percevoir. Pourquoi ne pas exiger aussi (et c'est là mon idée) que chaque village fournisse un travailleur par dix cases ? Ce travailleur serait employé par le gouvernement, si nécessaire, ou par les colons, qui n'hésiteraient pas à payer chaque année au Trésor cinquante francs par homme (soit l'impôt de dix cases à cinq francs l'une), tout en assurant sa nourriture et son entretien. »

L'avenir du Congo français est dans les plantations et dans l'exploitation de ces immenses forêts sillonnées par des fleuves qui, comme l'Ogooué et le Kuilou, peuvent descendre, sans aucun frais, les produits du sol à la mer. Le colon, s'il est aidé par

l'administration dans le recrutement des travailleurs, verra fructifier ses capitaux dans ces régions équatoriales qui offrent à l'activité et à l'intelligence humaine un si vaste champ d'expériences. Qu'il se lance dans les plantations de caféiers et de cacaoyers, de caoutchoutiers, dans la culture de la vanille, dans l'exploitation des bois, etc. ; il est sûr de réussir et je vais essayer de le démontrer, me basant sur les résultats obtenus dans notre concession du Kuilou.

Plantation de caféiers. — Elle vient en première ligne dans ces contrées où le caféier existe à l'état sauvage. La réussite est certaine, surtout si l'on veut conserver le plant indigène, et pourquoi ne le conserverait-on pas ? Nous avons essayé le Libéria ; il se comporte au Congo aussi bien que dans la « République Noire » ; mais il a l'inconvénient de produire toute l'année ; et le séchage, en saison de pluies, est difficile ; d'un autre côté, le café est de qualité inférieure. Le caféier sauvage, au contraire, n'a des fruits mûrs que pendant la saison sèche, et son café est classé dans le commerce au rang des Cazengo, des Rio Nunez et des Mysore d'Afrique.

La plantation en elle-même est chose facile, aujourd'hui que l'on peut se procurer, à peu de frais, les graines nécessaires. On sème vingt mille graines au commencement de la saison sèche, en mai ; on arrose avec soin et, en novembre, on est sûr de pouvoir transplanter dix-huit mille pieds assez vigoureux pour supporter ce déplacement : pour activer la germination de la graine, il suffit de la débarrasser de sa première enveloppe et de la laisser dans la parche.

Le déboisement de la forêt est l'opération la plus coûteuse et la plus délicate.

Faut-il déboiser entièrement ? Dans l'Ogooué, le déboisement complet a donné de mauvais résultats ; dans le Kuilou, où la température n'est pas aussi élevée et où la terre conserve, pendant la saison sèche, un peu plus d'humidité, on pourrait raser entièrement le sol. Nos plantations ont été, en grande partie, faites sous bois ; cependant, nous avons déboisé complètement la montagne qui se trouve sur la rive droite du Kuilou, en face de notre installation de Magna Matali.

L'avenir nous apprendra lequel vaut mieux, le déboisement complet ou le déboisement partiel. Personnellement, je crois que les caféiers non abrités produiront beaucoup plus que les autres, mais ne dureront pas autant.

Les caféiers seront plantés en ligne, à deux mètres l'un de l'autre. La distance entre deux lignes sera de trois mètres et les trous sont préparés à l'avance.

L'entretien de la plantation exige, pendant les premières années, une ma-d'œuvre considérable. L'herbe pousse avec une telle vigueur dans les intervalles compris entre les lignes des caféiers que, pour éviter l'étouffement des jeunes plants, il faut la faucher à trois reprises différentes pendant la saison des pluies, de novembre à mai. Lorsque le caféier arrive à la hauteur de 1 m. 50, il est prudent de l'étêter, car il atteindrait 3 à 4 mètres de hauteur et rendrait la récolte difficile ; d'un autre côté, en l'étêtant progressivement, on l'oblige à s'étendre en parasol, ce qui a pour résultat d'empêcher les herbes de croître au-dessous.

Dans le Kuilou, le caféier commence à fleurir au mois de septembre, les premiers fruits mûrs font leur apparition en avril. La récolte se fait de mai à septembre. Le noir étant essentiellement paresseux, il est prudent de lui fixer la quantité de cerises rouges qu'il doit cueillir chaque jour ; il arrive péniblement à 50 kilogrammes, qui diminuent de moitié au séchage et donnent environ 15 kilogrammes de café décortiqué.

Le séchage peut se faire à découvert, car il ne pleut pas de mai à septembre.

Nous avons installé à Magna Matali des claies en bambous fendus, supportées par des piquets d'un mètre de hauteur. C'est insuffisant et défectueux : l'air ne circule pas assez si les bambous sont trop rapprochés l'un de l'autre, et, s'ils sont trop éloignés, les cerises tombent à terre. Aussi avons-nous fait fabriquer des grillages à mailles de 5 millimètres, et en ayant le soin de couvrir la nuit, nous obtiendrons un séchage parfait.

Les cerises sèches sont mises en sac et expédiées en Europe. Il serait, je crois, imprudent de décortiquer sur place, car l'humidité de ces régions et le passage de la

barre pourraient compromettre la qualité du grain, qui ne serait plus protégé par l'imperméabilité de ses deux enveloppes, la cerise et la parche. Le transport est un peu plus coûteux, mais le café arrive en parfait état au port de débarquement.

Il n'est que trop naturel que les cafés récoltés par des Français dans une colonie française soient dirigés sur Bordeaux, le Havre ou Marseille et non sur Anvers, Liverpool ou Hambourg. Malheureusement, les colons du Congo français sont moins favorisés que ceux de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

Nous sommes dans le bassin conventionnel et nos cafés paient, à leur entrée en France, le droit entier de douane à raison de 156 francs les 90 kilogrammes, alors que les cafés des autres colonies françaises sont détaxés, en totalité ou en partie, du demi-droit, soit de 78 francs par 90 kilogrammes. Nous avons demandé plusieurs fois au ministre des Colonies qu'on voulût bien nous accorder, sous une forme quelconque, la détaxe du demi-droit. Nous n'avons rien obtenu, et cependant le Gouvernement, qui accorde de nombreuses concessions de terres au Congo, a l'air de s'intéresser à cette colonie!

Je m'arrête, Monsieur le directeur, en appelant votre attention sur ce point et en vous priant de nous aider, dans votre *Revue*, à obtenir la détaxe du demi-droit sur les cafés. — Prochainement, si cela peut vous intéresser et si ma prose ne fatigue pas vos lecteurs, j'établirai le coût d'une plantation de caféiers et sa production pendant une période de dix ans ; ensuite, je traiterai de la culture du cacaoyer et du caoutchoutier et de l'exploitation des bois.

En attendant, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

---

Développement économique du Congo français (1903-1904)  
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 31 mai 1905, p. 85-86)

Régions de Loango. — Kouilou-Niari. — La culture a passé par deux phases bien marquées dans cette importante région agricole.

Le mouvement vers les vastes cultures de café, installées à l'origine, a des tendances à s'arrêter. Les efforts st dirigés vers la culture du cacaoyer.

[Les plantations de Magna-Matali](#), à MM. [Sargos frères](#) ; Kakamoéka et Touba, à Ancel-Seitz ; de Kakamoéka, Touba et Cayo, à la Compagnie agricole du Kouilou ; de Kakamoéka, à la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, s'étalent le long du fleuve. À la côte Matève se trouve la plantation plus récente de M. Saubat.

---

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE  
LISTE DES ENTREPRISES COMMERCIALES, AGRICOLES, INDUSTRIELLES, ETC.

GABON

SARGOS FRÈRES (Siège social : Mimizan [Landes]). — Succursales : Kouilou, Magne, Matébi, N'Dinga. — Commerce libre. — Produits du pays.

---

Les plantations du bassin du Kouilou-Niari  
(*Le Journal d'agriculture tropicale*, 30 septembre 1912)

Un rapport de M. Bories, inspecteur d'agriculture au Gabon, publié dans le *Journal officiel de l'Afrique Equatoriale Française* du 15 juillet dernier, donne des précisions intéressantes sur la situation des plantations européennes établies sur les bords du Kouilou.

Jusqu'à présent, c'est le café qui tient le premier rang ; la variété cultivée fait partie de la végétation indigène du Mayumbé et appartient au groupe « *Coffea canephora* », auquel groupe se rattachent les variétés du Sankourou, de Gazengo et du Rio Nunez. C'est une plante très robuste, s'accommodant des terrains trop faibles pour le cacaoyer, et peu sujette aux maladies cryptogamiques. Elle vient en pleine production dès la troisième année, et souvent donne une petite récolte au bout de vingt-quatre mois. Il y a quelques années, le café produit par cet arbre était déprécié par une mauvaise préparation. Les planteurs ont tourné la difficulté en envoyant ce café en cerises dans la Métropole où on le traite.

Le cacaoyer fait depuis quelques années l'objet de plantations relativement importantes. La variété cultivée est celle de San Thomé.

Le directeur d'une importante plantation se propose de pratiquer pour cette culture un système d'association avec les indigènes, analogue à celui pratiqué à la Gold Coast. Sur chaque village de sa concession, il voudrait établir des cultures collectives de cacao et de café. Il distribuerait les semences ou plants, le matériel agricole, choisirait les terrains et guiderait les indigènes. Ses opérations seraient surveillées et contrôlées par l'Administration et il s'engagerait à acheter la récolte à un taux fixé d'après les cours d'Europe.

L'hévéa est essayé dans une des plantations; les arbres pourront être saignés dans deux ans. Chez le même colon, on expérimente le citronnier, qui se développe rapidement dans la région et donne une fructification abondante.

La Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari procède à l'installation d'une importante usine pour traiter sur place les fruits de l'Elæis. Le personnel technique affecté aux études préliminaires comprendrait déjà une cinquantaine d'agents (?).

Des cultures vivrières font également l'objet des efforts des colons, et ont pour but la consommation locale : ce sont le manioc, la banane, l'arachide, la patate et le maïs. Dans les plantations Ancel, 300 hectares, et [dans les plantations Sargos 100 hectares y sont spécialement affectés](#).

M. Bories estime que, d'une manière générale, le personnel européen est trop peu nombreux dans les plantations du Kouilou. Dans l'une d'elles, deux blancs sont seuls pour diriger 400 indigènes et s'occuper de l'abattage de l'acajou. Dans une autre, un seul agent a sous ses ordres 500 indigènes. Or, la première de ces plantations comprend 250.000 sujets (caféiers, cacaoyers, palmiers) et la seconde 350.000, non compris les plantes vivrières.

Les plantations sont, dans l'ensemble, établies sur des terrains bien choisis, la main-d'œuvre est abondante (payée de 10 à 15 fr. par mois) et les deux principales entreprises paraissent devoir produire dans trois ou quatre ans 400 t. de cacao et 200 t. de café.

---

## LE GABON

(*Les Annales coloniales*, 25 novembre 1913)

Le plus important producteur de café du Gabon est M. Sargos qui, à lui seul, a près de 130.000 caféiers du Kouilou en plein rapport.

---

## Tournée de gouverneur

---

Au Gabon. — M. Guyon à Cap Lopez. — Dans la vallée de l'Ogooué.  
Situation encourageante.

(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1915)

Il se rendit ensuite à Bas-Kouilou, où il visita les établissements commerciaux de la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, des maisons Sargos et Ancel et réunit les représentants des groupements indigènes.

---

Inventaire des ressources du Moyen Congo  
(*Bull. mensuel du Cté de l'Afrique frse*, janvier 1920)

### II. — RESSOURCES VÉGÉTALES

1919. — Mission Sargos, forêt du Mayombé.

---

AEC 1922/278 — Sargos frères,  
(Bureaux à Bordeaux, 20, rue de Grassi)

Objet. — Exploit. du domaine de Kouilou, près Loango : plantations de caféiers, cacaoyers et palmiers à huile. — Exploit. des bois. — Direction à Bas-Kouilou, par Loango (Moyen-Congo)

Imp. — Café, cacao, huile de palme, copal, bois de construc. et d'ébénisterie, graines oléagineuses.

Directeur. — M. Roger Sargos à Bordeaux.

---

L'ethnographie à l'Exposition coloniale de Marseille  
(*L'Anthropologie*, 1922)

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE était beaucoup moins représentée sous le rapport de l'ethnographie. Toutefois, MM. Sargos frères, de Bordeaux, avaient exposé une intéressante série de fétiches du Loango et quelques ustensiles usuels qui dénotent que les Nègres de cette région possèdent une réelle habileté dans le travail du bois. Ainsi un plat, muni d'une anse, est pourvu d'un couvercle sur lequel est sculptée une remarquable tortue.

---

*Annuaire industriel*, 1925

SARGOS frères, 20, r. de Grassi, Bordeaux (Gironde). T. 58-18. Ad. t. Sfax-Bordeaux. Siège social : Lit-et-Mixe (Landes) ; direction à la colonie : Bas-Kouilou par Loango (Moyen-Congo). Ad. t. Sargos-Baskouilou.

Domaine agricole et forestier du Kouilou (Moyen-Congo) : cafés, cacao, huiles de palme, graines oléagineuses ; bois de construction et d'ébénisterie (acajou d'Afrique N'Dola, Noyer du Mayombé, Bilinga, etc.). (2-6849).

---

# SOCIÉTÉ FORESTIÈRE ET AGRICOLE DU KOUILOU (SFAK)

S.A., 31 mars 1924.

## Général Eugène GÉNIE, président

Né le 2 avril 1872 à Saint-Broing (Haute-Saône).

Fils de Pierre Génie, instituteur, et de Françoise Valérie Carolet.

Campagne de Madagascar (1894).

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1899 : lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens.

Officier de la Légion d'honneur du 18 sept. 1915 : lieutenant-colonel, chef de la mission militaire française attachée à l'armée belge.

Commandeur de la Légion d'honneur du 26 février 1921 : colonel hors cadres d'état-major.

Inquiété en 1927 comme administrateur de la S.A.P.I.E.N.S., société créée par Stavisky pour exploiter la publicité du journal *La Volonté* d'Albert Dubarry.

Décédé le 6 sept. 1941.

Dans la Légion d'honneur

*(Journal officiel de la République française, 5 août 1925)*

*(Les Annales coloniales, 6 août 1925)*

Sargos (Pierre [Léon]), président du conseil d'administration de la Société forestière et agricole du Kouilou (Moyen-Congo) ; 1 an de services militaires, 38 ans de pratique commerciale, 36 ans de fonctions électives. L'un des tout premiers colons de l'Afrique équatoriale française, établi depuis trente ans sur les rives du Kouilou, a grandement contribué, au milieu de difficultés de toutes sortes, à la mise en valeur de cette colonie par l'importance et la qualité de ses plantations de caféiers et cacaoyers et par ses exploitations de bois.

Roger Vincent Jean SARGOS  
(1888-1966)

Directeur de Sargos frères,  
puis administrateur délégué de la Société forestière et agricole du Kouilou-Niari

Né à Pissos (Landes), le 23 mai 1888.

Fils de Léon Sargos et Marie-Thérèse Callen.

Marié en 1919, à Brazzaville, avec Suzanne Hilaire.

Mission forestière coloniale au Mayombe (Moyen-Congo)(1919-1920).

Administrateur délégué de la Soc. forestière et agricole du Kouilou.

Président de la Chambre syndicale des producteurs de bois coloniaux.

Fondateur et administrateur (1925) des Papeteries de Gascogne à Mlmizan.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Les producteurs de bois coloniaux s'organisent  
(*Les Annales coloniales*, 16 février 1926)

Sur convocation de M. du Vivier de Streel, président de la Chambre syndicale des importateurs de bois africains, se sont réunis un certain nombre d'exploitants forestiers de l'A. E. F. et de l'A. O. F., à l'effet de réorganiser une Chambre syndicale professionnelle entre tous les producteurs de bois des colonies et pays à mandat forestier de la C. O. A. Moyen-Congo, Gabon, Cameroun, Côte-d'Ivoire.

.....

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétaire général : M. Roger Sargos, administrateur délégué de la Société forestière et agricole du Kouilou (Moyen-Congo).

Chambre syndicale des  
producteurs de bois coloniaux français  
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1927)

Président : M. Roger Sargos (SFAK, Moyen-Congo).

Membres correspondants :

Moyen-Congo : M. Sargos.

• Délégué au Bureau du Groupement général du commerce et de l'industrie du bois en France : M. Roger Sargos.

(*Journal officiel de la République française*, 18 octobre 1928)

La Société forestière et agricole du Kouilou, ayant son siège à Bas-Kouilou (Moyen-Congo), est, à partir du 29 avril 1928, abonnée au timbre pour 27.500 actions, n° 1 à 7500 et 30001 à 50000, d'une valeur nominale de 100 francs, pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle du timbre par une décision du gouverneur général de l'Afrique équatoriale du 22 août 1928.



---

1929 (décembre) : CRÉATION DES [Huileries du Moyen-Congo](#)

---

AVIS DIVERS

Société forestière et agricole du Kouilou  
Anciens établissements SARGOS frères (S.F. A. K.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL A BAS-KOUILOU (MOYEN-CONGO)  
(*Journal officiel de la République française*, 31 août 1930)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, à Paris, rue Taitbout, n° 27, pour le samedi 27 septembre 1930, à deux heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires ;
- 2° Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 30 juin 1930 ;
- 3° Décharge aux administrateurs et commissaires ;
- 4° Ratification de la nomination de deux administrateurs.

Les dépôts des titres au porteur devront être effectués à Paris, rue Taitbout, n° 27, ou à Anvers, chaussée de Malines, n° 18, cinq jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

.....  
MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, à Paris, rue Taitbout, n° 27, pour le samedi 27 septembre 1930, à deux heures trente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Conversion en actions de parts bénéficiaires de la société, modalités de cette conversion, notamment rachat de parts ; pouvoirs à donner au conseil d'administration à cet effet ;

Augmentation du capital social comme conséquence de la conversion ;

Modifications corrélatives des statuts, notamment aux articles 6, 7, 40, 47 ;

Réduction du premier dividende statutaire des actions ; modification, en conséquence à l'article 40.

.....  
\_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE ET AGRICOLE DU KOUILOU  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 septembre 1930)  
(*L'Africain*, 10 octobre 1930, p. 7)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 ont été approuvés par l'assemblée du 27 septembre.

Le solde bénéficiaire ressort à 1 million 201.979 fr., contre 1 million 140.232. Le dividende a été fixé à 7 % par action, contre rien.

L'assemblée extraordinaire a ensuite voté le rachat des 10.000 parts existantes, sous réserve d'acceptation par les porteurs, par conversion des parts en actions, à raison de 5 actions de 100 francs pour 2 parts. L'opération ne portera tout d'abord que sur 5.000 parts. Le conseil a été autorisé à porter, en conséquence, le capital de 5 millions à 7.500.000 fr. L'intérêt statutaire des actions a été ramené de 7 à 6 %.

---

AEC 1931/469 — Sté forestière et agricole du Kouilou (S.F.A.K.) <sup>1</sup>.  
Siège : Bas-Kouilou (Moyen-Congo)  
Siège admin. : 18, chaussée de Malines, Anvers.  
Bureau à Paris : 27, rue Taitbout (9<sup>e</sup>).  
Capital. — S.A. fondée le 31 mars 1924, 6.250.000 fr. en 62.500 actions de 100 fr.  
— Parts bénéficiaires : 5.000. — Dividendes : 1929-1930, 7 %.  
Objet. — Exploitation forestière, agricole et commerciale du domaine de Kouilou (Moyen-Congo), anc. concession Sargos frères.  
Conseil. — MM. général Génie, présid. ; colonel Henri Béliard <sup>2</sup>, Willy de l'Arbre <sup>3</sup>, Albert Erkes <sup>4</sup>, Alfred Liénart, Pierre Lebourg <sup>5</sup>, comte Thellier de Poncheville <sup>6</sup>.

---

Société forestière et agricole du Kouilou  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1931)

Autorisation au conseil à porter le capital de 6.250.000 fr. à 6.875.000 fr. par conversion des parts en actions. Approbation des comptes de l'exercice écoulé accusant un bénéfice net de 987.115 fr. contre 1.093.418 fr. en 1929-30. Il a été porté 325.867 fr. aux amortissements et 625.000 fr. à la réserve extraordinaire. Il a été exporté 5.500 mètres cubes de bois contre 5.000 ; pour l'exercice en cours les exportations sont en très forte augmentation.

---

La première foire-exposition de Pointe-Noire  
(*L'Étoile de l'AEF*, 31 août 1933)

.....  
La Société forestière du Kouilou et l'Exploitation forestière Lebault avaient envoyé des échantillons de leurs essences de bois ainsi que de l'ivoire.

---

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.

<sup>2</sup> Henri Béliard (12 janvier 1875 à Magny-en-Vexin-5 mai 1954) : ingénieur, architecte naval, fondateur des chantiers navals Béliard, Crighton et C<sup>ie</sup>, d'Anvers, avec succursales au Havre et à Dunkerque ; administrateur d'I.M.O.P. (agences pour l'industrie, la marine et l'outillage des ports). On le retrouve administrateur de la Société minière et commerciale de Satadougou (Côte-d'Ivoire) et de la Minière des Pétroles à Madagascar (1923), président de la chambre de commerce française d'Anvers et de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger, aux colonies et dans les pays de protectorat. Officier de la Légion d'honneur du 20 juillet 1932 comme lieutenant-colonel.

<sup>3</sup> Willy de l'Arbre : administrateur de la Nafta (1914), société pétrolière belge en Roumanie, puis commissaire aux comptes de la Compagnie financière belge des pétroles (Pétrofina). Commissaire, avec Béliard, du Royal Yacht-Club d'Anvers.

<sup>4</sup> Albert Erkes, d'Anvers : administrateur du [Domaine de Korifla](#) (Maroc).

<sup>5</sup> Pierre-Maxime-Adolphe Lebourg : né le 2 février 1875 à Chenommet (Charente). Fils de Pierre Lebourg, cultivateur, puis négociant, et de Marie Léau, domiciliés à Aunac. Clerc de notaire (1895). Marié le 2 juillet 1906 à Gourville avec Marie-Madeleine Roux. Alors chef de secteur au Congo. Départ pour le Congo belge (18 oct. 1906). Directeur des Comptoirs des exportateurs belges. Puis directeur de la Société forestière et agricole du Kouilou. En 1979, sa veuve, domiciliée à Bassac, fait don au musée d'Angoulême de 68 objets provenant du Gabon, du Congo et du Zaïre.

<sup>6</sup> Maurice Joseph Thellier de Poncheville (1878-1948) : fils de Charles Thellier de Poncheville (1842-1915), ancien député conservateur du Nord (1885-1893), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Valenciennes, ancien administrateur et secrétaire du conseil des Mines de houille de Courrières. Marié en 1903 à Eugénie Scrive, fille du conseiller général de Lille. Directeur de la Brasserie de l'Union à Valenciennes. Conseiller d'arrondissement. Chevalier de la Légion d'honneur.

---

MÉRITE AGRICOLE  
AU TITRE DE L'ALGÉRIE, TUNISIE, COLONIES, PAYS DE PROTECTORAT  
(*Journal officiel de la République française*, 30 mars 1934, p. 3.230)

Grade de chevalier  
Lebourg (*Pierre-Maxime-Adolphe*), directeur de la Société forestière et agricole du Kouilou (Moyen-Congo).

---

Chronique ponténégrine

---

La braderie et le concours agricole  
(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1935)

.....  
La S.F.A.K., par sa belle présentation originale, enlève facilement un des prix.

---

Service de presse et de propagande  
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'A.-E. F.  
BULLETIN D'INFORMATION  
Tournée du gouverneur général [Reste]  
(*L'Étoile de l'AEF*, 30 janvier 1937)

Vallée du Kouilou. — De Bas-Kouilou, le gouverneur général est parti le 17 janvier en remorqueur pour la plantation et concession forestière de la S.F.A.K. en compagnie des directeurs, M. Warnant et M. de Laveleye.

Il a remonté ainsi le fleuve durant 5 heures. Des magnifiques palmeraies, une belle cacaoyère et des caféiers s'étendent sur la rive gauche, sur une longueur de 15 à 20 kilomètres.

Une belle huilerie pouvant traiter 10 tonnes par jour de fruits palmistes a été installée par la S.F.A.K.

Le gouverneur général a félicité M. Warnant et M. de Laveleye du bel effort de colonisation qu'il a eu le plaisir de constater.

Cette région du Haut-Kouilou, quoi que peu peuplée, semble appelée d'ailleurs à un développement très intéressant, tant les terres sont fertiles et commode la navigation de ce beau fleuve qui atteint 300 à 400 m. de large.

Un gros tonnage de limba sort actuellement de ce bassin forestier, tonnage qui paraît en voie d'accroissement.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :

FORESTIÈRE et AGRICOLE du KOUILOU (Société), Anc. Établ. Sargos frères, Bureau : 20, r. de Grassi, Bordeaux (Gironde). T. 58-18. Ad. t. Sfak-Bordeaux. S. soc. à Bas-Kouilou, Pointe-Noire (Moyen-Congo). Ad. t. Sfak-Kouilou Soc. an. cap. 3.000.000 fr. — Adm. dél. : M. R[oger] Sargos.

Cafés, cacao, bois coloniaux. (2-6849).

---

Suite :

28 décembre 1936 : fusion Société forestière et agricole du Kouilou (SFAK) et « Entreprises et Travaux » (Entraco) dans la [Compagnie de l'Afrique française](#) (CAFRA).